

REMARQUE : Vous devez attendre d'avoir reçu le permis de la Direction de l'ingénierie des transports du ministère de la Voirie et des Travaux publics avant de commencer les travaux.

Vous devez fournir les éléments suivants :

- Formulaire de demande dûment rempli et signé
- Droits de demande de 100 \$
- Copie de la police d'assurance responsabilité indiquant que le gouvernement du Yukon est un assuré additionnel
- Copie d'autres autorisations, le cas échéant (ex. OÉESY, permis d'utilisation des terres d'ÉMR)

Les éléments ci-dessus doivent obligatoirement accompagner la demande, sans quoi elle ne sera pas traitée.

Directives et exigences :

- Faire parvenir tous les éléments mentionnés ci-dessus au bureau de la Direction de l'entretien de Voirie et Travaux publics, au 9029 Quartz Road, Bâtiment 1275, Whitehorse (Yukon); 867-667-8250.
- Droits de demande de permis – Nous acceptons les paiements par carte de crédit ou de débit au bureau ou par téléphone. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du gouvernement du Yukon.
- Il faut être titulaire d'une assurance responsabilité pour avoir accès aux gravières de Voirie et Travaux publics. Avant de pouvoir obtenir une autorisation d'entreprendre des travaux, vous devez fournir à la Direction de l'entretien un document prouvant que vous êtes couvert par une assurance responsabilité de 2 millions de dollars. La police d'assurance doit indiquer que le gouvernement du Yukon est un « assuré additionnel ».
- Prendre note que, dépendant de la nature et de la complexité de la demande, le traitement de cette dernière peut prendre jusqu'à quatre semaines.
- Si les travaux prévus exigent que la demande fasse l'objet d'une évaluation par l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon (YESAB) ou que d'autres autorisations soient obtenues (ex. permis d'utilisation des terres), vous devez fournir une copie de ces autorisations avant que le permis d'accès puisse être délivré.
- Une fois que la délivrance du permis aura été approuvée, le demandeur¹ en sera avisé et on lui demandera de signer la partie du permis dans laquelle il accepte de respecter les conditions du permis. Une copie du permis signé, le plan de site et les conditions assorties au permis seront envoyés au demandeur. Si le permis est refusé, le demandeur en sera également informé.
- Les permis ne sont plus valides après leur date d'expiration.
- Il incombe au demandeur de s'assurer que les conditions du permis sont respectées pendant toute la durée des travaux.

Je comprends que le présent document constitue uniquement une demande et que, pour le moment, je ne suis pas autorisé à accéder aux ressources demandées. Seul le permis, dûment signé, qui est délivré par la Direction de l'ingénierie des transports constitue une autorisation d'accéder aux ressources, sous réserve des conditions assorties au permis.

Nom du demandeur ¹ ou de l'entreprise		
Adresse	Ville/village	Code postal
Téléphone	Courriel	

Motif de l'accès (stockage, gravier tout-venant, etc.) : _____

Quantité de gravier tout-venant demandé (en m³) : _____

Utilisation prévue du gravier tout-venant : _____

Emplacement de la gravière			
<i>Le cas échéant, indiquer si la gravière se trouve à droite ou à gauche de la route (par rapport à la direction empruntée si on s'éloigne du kilomètre 0).</i>			
Nom de la route	Kilomètre n°	À droite/à gauche	
Coordonnées/références géographiques (s'il n'y a pas de numéro de kilomètre)	Nom/numéro de la gravière		
Donner la liste de tout l'équipement qui sera utilisé dans la gravière			
Type/marque	Modèle n°	Type/marque	Modèle n°
Type/marque	Modèle n°	Type/marque	Modèle n°
Permis et autorisations connexes (le cas échéant)			
OÉESY n°	Type		
Autre			
Calendrier prévu			
Date de début	Durée		

J'accepte par la présente d'indemniser et de dégager de toute responsabilité le gouvernement du Yukon et ses mandataires contre toute réclamation ou obligation, tout jugement, tous frais ou dépens de quelque nature que ce soit qui pourrait être portés contre ledit gouvernement ou ses mandataires relativement au présent permis, dans l'éventualité où il serait délivré, et je m'engage à satisfaire à toutes les exigences de la *Loi sur la voirie* et de ses règlements d'application, ainsi qu'aux exigences de toute autre loi ou de tout règlement administratif régissant les travaux visés par cette demande.

Nom du demandeur (en lettres détachées) Signature du demandeur Date

Les renseignements personnels fournis aux présentes seront utilisés à des fins d'administration de la *Loi sur la voirie* et des règlements concernant l'utilisation et l'occupation des gravières. Tous les renseignements recueillis seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour de plus amples renseignements, contacter le technicien, Agrégats et matériaux, au 867-633-7912.